





La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Mulhouse, le 12 juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons toutes nos félicitations pour votre réussite pour votre passage en 3^{ème} année et nous aurons plaisir de vous accueillir à l'institut le **mardi 03 septembre 2024 à 09h00**. Veuillez noter que votre présence est obligatoire.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à compléter et nous fournir votre attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels pour votre parcours clinique en stage.

Vous devez impérativement vous acquitter des frais de scolarité par chèque d'un montant de 170€ établi à l'ordre de la régie centrale de l'IFMS pour l'année scolaire 2024/2025.

Au préalable, vous devez régler la Contribution à la vie Etudiante et de Campus (CVEC CROUS) en vous connectant sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/

Concernant les étudiants boursiers redoublants, le conseil régional d'Alsace n'accepte aucun dossier qui lui serait directement transmis par un étudiant. Veuillez aussi noter que les dossiers remis hors délais seront rejetés

Important : un étudiant qui dépose une demande de bourse doit obligatoirement s'acquitter des frais d'inscription.

En cas d'obtention d'une bourse et seulement après réception de la décision définitive d'attribution, le remboursement de ces frais pourra être demandé auprès du secrétariat.

L'ensemble des documents est à renvoyer pour le lundi 12 août 2024 (date limite) à l'adresse suivante :

IFMR – Formation en Psychomotricité 2 rue du Dr Léon Mangeney 68070 MULHOUSE Cedex

Nous attirons votre attention sur l'obligation de présenter à l'organisme certificateur (DREETS) une pièce d'identité valide en 1^{ère} (avril) et 2^{ème} (juillet) sessions (carte nationale d'identité ou passeport) ou un titre de séjour valide.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires au 03.89.64.82.83.

Dans l'attente de vous retrouver en septembre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Maud ECKENSCHWILLER Directrice Déléguée de l'IFMR







La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace

NOTICE D'INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE (CROUS)

Projet de Loi « Orientation et réussite des Etudiants »

Vous devez vous acquitter de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC, CROUS) d'un montant de 103€ (sous réserve de modification). Tout étudiant est concerné, peu importe son âge ou son niveau d'études.

Cette contribution doit être réglée **obligatoirement** avant votre inscription administrative en vous connectant sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/

Un mail vous sera ensuite adressé vous invitant à télécharger votre attestation d'acquittement à joindre obligatoirement à l'inscription administrative.

Pour les étudiants concernés, une demande d'exonération se fait sur le site de la CVEC.

Information sur les bourses

L'inscription se fait sur le site htpp://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/à partir du 01 juillet 2024 et ce, jusqu'au 30 septembre 2024. Soyez vigilant sur les délais car le site sera clôturé 30 jours après la date de la rentrée scolaire et le RIB transmis doit daté de moins de deux mois. L'avis d'imposition à produire est celui de l'année 2023 sur les revenus 2022 et le code établissement est IIFP7659.

Seul les frais de scolarité (frais d'inscription) peuvent donner lieu à remboursement total ou partiel en fonction du niveau de la bourse.

Pour les candidats inscrits au Pôle Emploi : se renseigner auprès de votre conseiller

DOSSIER ADMINISTRATIF: FICHE D'INSCRIPTION

Mme - Mr (rayer les mentions inutiles) NOM PATRONYMIQUE:	RENSEIGNEMENTS DIVERS : (à compléter lisiblement)
PRENOMS :	Nom, prénom du <u>père</u> : Profession du père : N° téléphone professionnel :
SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié Pacsé NATIONALITE : DATE DE NAISSANCE :	Nom, prénom de la <u>mère</u> :
LIEU DE NAISSANCE :	N° téléphone professionnel :
ADRESSE DE L'ETUDIANT :	Téléphone :
TELEPHONE FIXE ET MOBILE :	ADMIS EN : PM3 à l'IFPM PM3 (3 ^{ème} ANNEE) 03/09/2024 à 09h00
SECURITE SOCIALE N°:	REDOUBLE
Etes-vous personnellement inscrit à la S.S.: OUI NON Etes-vous assuré à titre d'ayant droit ? si oui par qui ? PARENT CONJOINT AUTRE Contribution à la vie étudiante faite le	
BOURSE D'ETUDES : Demande de bourse régionale : OUI NON	

Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace

COTISATION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

3ème ANNEE

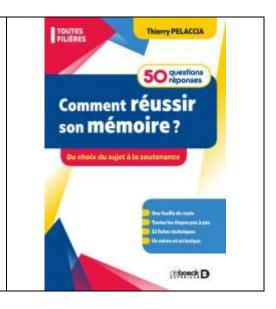
Nom et Prénom :					
COTISATIONS OBLIGATOIRES					
- Frais de scolarité (frais d'inscription)	170,00 €				
Total	170,00 € □				
Régie centrale de l'IFMS. Déposé le	ra à remettre en un chèque établi à l'ordre de la - _€ (sous réserve d'encaissement) en date du				
Payé par CB de					

Livres conseillés pendant l'été avant d'intégrer la formation

Comment réussir son mémoire ? 50 questions/réponses

Du choix du sujet à la soutenance

Thierry Pelaccia (Auteur)
Manuel (broché)
Edition Deboeck supérieur
1re édition 2019
ISBN 9782807324930



<u>Manuel de recherche en sciences</u> sociales -

Luc Van Campenhoudt, Jacques Marquet, Raymond Quivy

(Auteurs)

Manuel (broché)

5e édition 2017

Collection: Hors collection,

Dunod

EAN 9782100765416

